

**AVIS IMPORTANT AUX CONTRIBUABLES
DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**



La Municipalité de Sainte-Aurélie prévoit effectuer des essais à la fumée au cours de l'été 2020 (**25 et 26 juin et/ou 2 et 3 juillet**) dans le but de localiser des branchements parasites à l'égout domestique. Le test consiste à introduire un élément fumigène par un regard dans le réseau d'égout et à disperser la fumée par un ventilateur. Durant ce test, des employés observent l'évacuation de cette fumée, soit par des puisards, des événements ou des gouttières.

Il est possible que la fumée entre à l'intérieur de votre résidence. Cette fumée est sans danger pour vous ni pour vos animaux de compagnie. Si la fumée entre dans votre résidence c'est que vous avez une défectuosité dans votre système de plomberie. Identifiez la source et avertir l'employé municipal afin de compléter notre étude.

Pour plus d'informations contactez la Municipalité.

Merci de votre collaboration!

